

DIPLOME NATIONAL DU BREVET

Nouvelles modalités d'attribution à compter de la session 2017

Référence : note de service n° 2016-063 du 6-4-2016

Le DNB se compose de **deux catégories d'épreuves** :

1/ Un contrôle continu correspondant à une validation du niveau de maîtrise atteint par l'élève dans les 8 composantes du socle commun (voir au verso). Ce niveau est fixé par le conseil de fin de cycle 4 du troisième trimestre de l'année de 3^e.

Le conseil de fin de cycle attribue un nombre de points pour chacune des 8 composantes :

* **10 points** si l'élève obtient le niveau « **maîtrise insuffisante** »

* **25 points** pour le niveau « **maîtrise fragile** »

* **40 points** pour le niveau « **maîtrise satisfaisante** »

* **50 points** pour le niveau « **très bonne maîtrise** »

Soit un total de points possible pouvant varier de **80 à 400 points** (de 8 x 10 à 8 x 50). Peuvent s'y ajouter les points obtenus pour un enseignement de complément (ex : latin) que l'élève a suivi et s'il a atteint (10 points) ou dépassé (20 points) les objectifs d'apprentissage du cycle.

2/ Un contrôle terminal composé d'une épreuve orale et de deux épreuves écrites :

- **Une épreuve orale** : compte rendu d'expérience en 3^e (au choix de l'élève : stage en entreprise ou dossier Histoire des arts) – Durée : 15 minutes – **sur 100 points.**

Notez bien : cette épreuve se déroulera le 8 ou le 15 février 2017 (à préciser).

- **Une épreuve écrite de Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique** – Durée : 5 heures (en deux parties) – **sur 100 points** : Français (sur 50 points) + HG et EMC (sur 50 points).

- **Une épreuve écrite de Mathématiques et Sciences (Physique-chimie, SVT, Technologie)** – Durée : 3 heures (en deux parties) – Durée : 3 heures – **sur 100 points** : Mathématiques (sur 50 points) + Sciences (sur 50 points).

Le DNB est attribué sur la base de **la somme des points obtenus pendant le contrôle continu (sur 400 points) et au contrôle terminal (sur 300 points) :**

L'élève qui atteint au moins 350 points (700 / 2) est déclaré admis.

Il obtient la mention « assez bien » à partir de 420 points ;

La mention « bien » à partir de 490 points ;

La mention « très bien » à partir de 560 points.

LES 8 COMPOSANTES DU SOCLE COMMUN EVALUEES

Le socle est composé de 5 domaines :

1^{er} domaine : les langages pour penser et communiquer

- **composante 1** : comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à écrit ;

(10, 25, 40 ou 50 points)

- **composante 2** : comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ;

(10, 25, 40 ou 50 points)

- **composante 3** : comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;

(10, 25, 40 ou 50 points)

- **composante 4** : comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps ;

(10, 25, 40 ou 50 points)

2^e domaine (composante 5) : les méthodes et outils pour apprendre

(10, 25, 40 ou 50 points)

3^e domaine (composante 6) : la formation de la personne et du citoyen

(10, 25, 40 ou 50 points)

4^e domaine (composante 7) : les systèmes naturels et les systèmes techniques

(10, 25, 40 ou 50 points)

5^e domaine (composante 8) : les représentations du monde et de l'activité humaine

(10, 25, 40 ou 50 points)

Remarque : l'équipe pédagogique détermine le niveau de maîtrise de l'élève dans chaque composante du socle commun à partir des avis des différents professeurs concernés. Ainsi, plusieurs professeurs sont amenés à évaluer l'élève dans chaque composante en fonction de leur discipline.

VALIDATION DU SOCLE COMMUN

PRECISIONS

Référence : décret n° 2015-1929 du 31-12-2015

La validation du socle commun intervient à la fin de la dernière année du cycle 4 (en 3^e) en tenant compte des appréciations des professeurs tout au long du cycle, selon

DEUX REGLES DE VALIDATION :

1/ Les 8 composantes doivent être validées séparément et ne sont pas compensables.

2/ Le niveau de validation est le niveau 3 correspondant à une « maîtrise satisfaisante » de la composante.

Cette validation est indépendante du DNB, elle ne conditionne pas son obtention.

Le 5 septembre 2016,